

# Coupure EDF dans un appartement en location

# Par sissi03, le 09/10/2014 à 17:01

L'agence s'occupant des visites et de l'état des lieux a omis de me dire que je devais appeler EDF pour faire un nouveau contrat. Comme l'électricité fonctionnait, nous ne nous sommes pas inquiétés. Mais, 2 mois plus tard, EDF l' a coupée sans nous prévenir de quoique ce soit!!! Pour nous, l'agence devait faire le nécessaire (ils ont relevé le compteur et possède même le n°PDL...)

Avons nous un recours possible contre l'agence?

# Par moisse, le 09/10/2014 à 17:55

#### Bonsoir,

Vous n'avez aucun recours. c'est à vous que revient la charge de transférer les contrats d'énergie, téléphone...

Vous choisissez vous-même un fournisseur d'énergie, et l'agence n'a pas le pouvoir de signer pour vous ni d'imposer un fournisseur fusse-t-il historique plutôt qu'un autre.

# Par Pingouin63, le 09/10/2014 à 23:03

#### Bonjour,

Je vais être un peu abrupte, mais pensiez-vous que l'agence allait souscrire votre contrat de

téléphone fixe, prévenir votre banque et vos proches de votre déménagement...

Un peu d'autonomie que diable...

### Par sissi03, le 10/10/2014 à 16:57

Stop là!!!! Je ne viens pas poser une question sur un site juridique pour me faire traiter d'assistée (je pense l'être beaucoup moins que certaines personnes)

## Par cocotte1003, le 10/10/2014 à 17:01

Bonjour, alors juridiquement, non personne n'a d'obligation si vous ne voulez pas l'électricité, ce n'est pas au bailleur à vous l'imposer, cordialement

## Par **Down**, le **10/10/2014** à **19:56**

"Stop là!!!! Je ne viens pas poser une question sur un site juridique pour me faire traiter d'assistée (je pense l'être beaucoup moins que certaines personnes)"

Alors prenez vous en main et appelez un fournisseur d'énergie. Pourquoi pensiez-vous que "l'agence devait faire le nécessaire à ce sujet" ?